



Le 29 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

PONTS

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

SIGNALISATION

L'hon. M. Ames

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

M. McKee

L'hon. M^{me} Green

TRIBUNAUX

M. McKee

L'hon. M. Flemming, c.r.

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours

L'hon. M. Turner

OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

M. D'Amours

L'hon. M. Ames

PONTS

M. Mallet

L'hon. M. Higgs

SUPPLÉMENT DE REVENU

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Austin

FOYERS DE SOINS

L'hon. M^{me} Bockus

M. Gauvin

M. Gauvin

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Green

Questions orales

[Traduction]

PONTS

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, l'enthousiasme avec lequel le ministre des Finances a prononcé son discours hier m'a motivé à peut-être examiner de plus près son budget de capital. Ce n'est pas le choix qui manque, mais j'ai décidé de me concentrer sur le MTI et, plus précisément, sur l'Indice de l'état des ponts (IEP). Je suis allé lire la plupart des rapports annuels publiés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et la même mention s'y trouvait chaque fois : Le réseau de ponts continue de vieillir, et certains ponts, vu les résultats de leur inspection, passent à la catégorie « mauvais état » ; cette situation est attribuable au manque de fonds.

Attribuable au manque de fonds — c'est ce qui a été écrit en 2019 et en 2020. Dans le dernier rapport, celui de 2021, la partie soulignant le « manque de fonds » a été retirée de la mention, bien qu'aucune somme additionnelle n'ait été affectée et que les cotes n'aient fait qu'empirer. Plus de ponts passent à la catégorie « mauvais état ». Le ministre préciserait-il, en quelque sorte, pourquoi cette partie est absente du dernier rapport?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de poser une question au sujet du budget de capital. Ce budget de capital prévoit des sommes records. L'an dernier, nous avons établi un record de 1 milliard de dollars, et, cette année, nous avons augmenté le budget de 20 % pour atteindre 1,2 milliard.

Le député a parlé du ministère des Transports. Le MTI recevra 585,2 millions de dollars — soit plus d'un demi-milliard de dollars — dont 505 millions pour l'entretien et l'amélioration des autoroutes, des routes et des ponts de la province, 50 millions pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments et d'autres infrastructures et 30 millions pour la gestion des véhicules.

Le tout se poursuit. Les excellentes nouvelles de la part du gouvernement se succèdent. Les excellentes nouvelles de la part du gouvernement se succèdent. La somme de 1,2 milliard de dollars ciblera la pression qui s'exerce sur les coûts des programmes et chantiers actuels. Cela tient compte des conditions du marché. Cela tient compte des investissements dans les secteurs prioritaires. Voilà ce qu'a fait le gouvernement tout ce temps. Nous avons réalisé des investissements stratégiques. Nous l'avons dit dès le premier jour...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le fait que le ministre des Finances répond à la question me fournit une excellente entrée en matière. Il se concentre vraiment sur l'année en cours. La lecture des trois premiers rapports du gouvernement sur l'Indice de l'état des ponts me permet de constater que, chaque année sans exception, le gouvernement n'a pas dépensé les sommes qu'il avait prévues dans le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

budget. Maintenant, le gouvernement continue à augmenter les sommes consacrées aux ponts, mais cela ne sert qu'à combler le retard qu'il a lui-même créé au cours des trois premières années. Si les dépenses de cette année ne lui servent qu'à dire : Voyez comme nous avons augmenté... Pourquoi ne pas tenir compte du mandat global?

Voilà ce que je cherche à savoir de la part du ministre des Transports et de l'Infrastructure. Maintenant que le ministère dispose d'un peu d'argent de plus, le ministre estime-t-il que le budget de l'IEP augmentera bel et bien cette année? Il s'agit de son ministère ; il devrait donc savoir, vu la planification de cette année, si l'IEP devrait s'améliorer. Le ministre pourrait-il répondre à la question?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, le budget cible la pression exercée par les coûts. Le député parle des retards occasionnés dans les projets par la pression des coûts, par le manque de main-d'oeuvre ou par le manque de fournitures et de matériaux de construction. Le budget cible bel et bien la pression exercée par les coûts, en raison des conditions du marché, sur les programmes et chantiers en cours.

Nous continuons de construire. Nous continuons de faire... Cette année, six écoles seront... Eh bien, il y aura quatre nouvelles écoles, et deux écoles feront l'objet de travaux de rénovation majeurs — des travaux de rénovation majeurs — de façon à pouvoir accueillir tous les nouveaux arrivants qui se trouvent au Nouveau-Brunswick.

Que les gens viennent ici en raison de nous ou non... Savez-vous quoi? Nous sommes ici, et les gens viennent ici. Waouh, le gouvernement prend les mesures qui s'imposent. Le gouvernement s'occupe non seulement des écoles, mais aussi du développement social.

Le budget du ministère du Développement social consacré au logement s'élève à 55 millions de dollars, dont 38 millions seront consacrés à la construction et à l'entretien de logements abordables dans la province et 17 millions à...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, souvenons-nous du personnel de talent du MTI dont le ministre titulaire parle sans cesse. L'autre ministre vient de dire que la situation est due à un manque de fournitures et de main-d'oeuvre. Ce personnel de talent a indiqué dans deux rapports, noir sur blanc, que la situation est due à un manque de fonds, pas de fournitures ni de main-d'oeuvre — de fonds. Je n'envisage pas que la situation s'arrangera.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SIGNALISATION

Je vais poser une question différente au ministre. J'ai parlé à un maire et à l'un de ses directeurs généraux. Vu les changements liés à la gouvernance locale, une somme est-elle inscrite au budget pour le changement de la signalisation sur les routes? Apparemment, le ministère a indiqué qu'aucune enveloppe budgétaire n'était prévue cette année, la deuxième année de la réforme de la gouvernance locale. Des fonds sont-ils donc prévus cette année?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup de la question. Le tout est assez simple. Une réunion de comité aura lieu, et tous les détails seront dévoilés. Merci beaucoup, Monsieur le président.

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux maintenant revenir en arrière. Le 1^{er} décembre approche à grands pas, et les refuges pour sans-abri ou les centres de services sont censés ouvrir bientôt leurs portes. Un refuge est ouvert à Moncton, et il sera ouvert à temps plein à partir du 1^{er} décembre. Le 31 octobre, la ministre responsable a dit que l'on examinait les services de soutien qui seraient nécessaires dans ces refuges. Elle les a qualifiés de centres de services, et non pas de refuges, et elle a dit que tous les ministères fourniraient des services et qu'ils travailleraient aux détails. Le 21 novembre, elle a parlé d'équipes qui travailleraient à l'interne et d'équipes qui iraient à la rencontre des gens. Elle a parlé du ministère du Développement social, du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, du ministère de la Santé, d'une formation sur la santé mentale et le traitement des dépendances, d'une aide sur le plan social pour les gens et de la prestation de tous ces services dans les centres.

Je veux surtout parler de la santé mentale et des dépendances. Ce que je constate, c'est que les personnes touchées ont désespérément besoin de services et d'aide pour s'en sortir ; je veux donc savoir précisément quels services de santé mentale et de traitement des dépendances le ministère est prêt à fournir dans les centres de services.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député d'avoir résumé les diverses discussions que nous avons eues au sujet de l'itinérance et le travail que nous accomplissons avec les collectivités pour contribuer à régler la question de l'itinérance qui se pose à nous au Nouveau-Brunswick. Avant de répondre précisément à la question posée, je tiens à souligner que nous disposons de 301 lits permanents dans la province pour les personnes en situation d'itinérance. Nous avons aussi augmenté pour les durs mois de l'hiver le nombre de lits dans nos refuges contre le froid dans la province, ce qui représente 200 lits additionnels.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les centres de services constituent un nouvel ajout aux services que nous fournissons relativement à la question de l'itinérance et pour les collectivités, et des services différents sont fournis dans chaque centre. Nous avons eu une réunion et nous nous sommes entretenus avec les parties prenantes communautaires dans chacune des grandes villes où se trouveront ces centres de services : Moncton, Fredericton et Saint John. À Saint John le tout a eu lieu la semaine dernière à peine, et j'y étais jeudi. Tous les services qui seront fournis dans un centre de services sont propres à chaque collectivité. J'espère que vous poserez davantage...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours des deux ou trois dernières semaines, la chef et moi avons eu l'occasion de nous déplacer et de rencontrer des gens des divers organismes qui fournissent les services d'urgence dans les villes, surtout à Moncton, dans mon cas. Ce que j'ai entendu, c'est que le ministère de la Santé, plus précisément les services de traitement des dépendances et de santé mentale, doit absolument intervenir et participer au processus pour fournir des services utiles. Dans bien des cas, des organismes comme Partners for Youth, dont des représentants sont ici aujourd'hui, et divers organismes à Moncton, doivent répondre à eux seuls aux besoins qui se font sentir. Ils se retrouvent, année après année, à quémander des fonds au gouvernement pour contribuer à la prestation de services que le ministère de la Santé et les services de traitement des dépendances et de santé mentale sont censés fournir. Voici donc ce que j'aimerais savoir au sujet des centres de services. Tous les divers ministères participent au processus, et des services seront fournis. Au chapitre de la santé mentale et des dépendances, quels services précis seront fournis aux personnes qui ont désespérément besoin d'aide?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme je le disais, chaque collectivité et ses parties prenantes se sont réunies pour commencer à cerner les besoins à l'échelle communautaire et déterminer en quoi, selon les parties prenantes, les centres de services devaient consister. À l'heure actuelle, l'équipe détermine exactement qui travaillera dans chaque centre de services, met en lumière les services qui y seront offerts et établit un calendrier à cet égard. Deux des centres de services sont actuellement ouverts à temps partiel. Ils seront ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 à partir du 1^{er} décembre. Il s'agit des centres de services de Moncton et de Fredericton. L'équipe des services de traitement des dépendances et de santé mentale participe activement au processus.

Les membres de l'équipe étaient présents à chacune des réunions communautaires où nous avons discuté des besoins de chaque collectivité. L'équipe sera sur place pour aider les membres des collectivités qui fréquentent les centres de services et pour travailler avec eux. Or, les heures et les périodes où les personnes du ministère de la Santé seront dans

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'établissement varieront d'une collectivité à l'autre. Je pourrai présenter tous les renseignements à la Chambre lorsque nous serons prêts à procéder à la pleine mise en oeuvre et que les centres seront ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Je souligne toutefois que des personnes du ministère de la Santé seront présentes dans les centres de services de chaque collectivité. Merci.

TRIBUNAUX

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Un autre élément clé de la question, comme j'en ai déjà parlé, c'est l'établissement d'un tribunal de la santé mentale dans d'autres régions. En ce moment, il n'y a un tribunal qu'à Saint John.

Nous avons débattu de la motion jeudi. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'étendre les approches novatrices comme le Tribunal de la santé mentale de Saint John aux autres régions de la province. Or, il a dilué la motion au moyen d'un amendement exhortant ultimement le gouvernement à continuer d'élargir l'accès aux lieux de traitement des dépendances et des troubles de santé mentale un peu partout dans la province et à continuer d'accroître la capacité des tribunaux de la province à répondre plus efficacement aux besoins particuliers des contrevenants.

Monsieur le président, je veux savoir si le gouvernement est prêt à concrétiser l'engagement visant à étendre les services aux personnes qui ont des démêlés avec le système judiciaire, comme les personnes qui se retrouvent souvent dans la rue. Elles sont arrêtées et remises en liberté, puis arrêtées et remises, mais aucun service ne leur est fourni. Je sais que le gouvernement a en quelque sorte ajouté à la motion une clause échappatoire, mais je veux savoir ce qu'il est prêt à faire pour concrétiser la volonté de l'Assemblée...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le député.

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothsay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je pense que les propos formulés sont un peu forts. L'opposition a présenté une motion sur les tribunaux de la santé mentale. J'ai examiné la motion de bonne foi. J'ai travaillé en tenant compte des aspects pratiques liés aux relations de travail et à la dotation en personnel. C'est en toute sincérité que j'ai rencontré le député d'en face pour essayer de faire progresser le dossier, tout en tenant compte du fait que, à bien des égards, la pénurie de personnel limite les ressources dont nous disposons pour y arriver. Le député d'en face a communiqué avec moi et a dit pouvoir appuyer l'amendement. Il a accepté de l'appuyer. Il s'est levé, il a voté en faveur de l'amendement, puis il est venu me voir et m'a serré la main. Il qualifie maintenant la motion de motion diluée et de chose du genre. Voilà ce qui cloche à la Chambre et voilà ce qui cloche au sujet des gens d'en face.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci, Monsieur le président. Il semble régner un climat de secret au ministère des Transports et de l'Infrastructure. Au cours des dernières semaines, tous les courriels que j'ai envoyés à un fonctionnaire sont restés sans réponse. Lorsque j'ai insisté auprès d'un autre fonctionnaire, on m'a répondu que mes courriels avaient été transmis au cabinet du ministre. Ils sont restés sans réponse.

La question que je pose au ministre est simple. Pourquoi a-t-on imposé un bâillon au sein du ministère afin d'interdire au personnel de communiquer avec les parlementaires du côté de l'opposition?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il n'y a pas de bâillon imposé concernant quoi que ce soit. Si le député d'en face a des questions, qu'il n'hésite pas à communiquer avec moi à sa guise. Je suis disponible à tout moment. La porte est toujours ouverte. Il n'y a absolument aucun bâillon. De tels propos sont absolument ridicules. Merci.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Je ne parle pas de poser des questions au ministre, Monsieur le président. Je parle de courriels que j'ai envoyés à des fonctionnaires de qui j'ai toujours obtenu des réponses par le passé. Je n'obtiens maintenant plus de réponses. On me dit : Votre courriel a été transmis au cabinet du ministre.

Nous avons des projets de ponts qui sont en retard. Nous avons la question du palais de justice dont le gouvernement ne veut pas parler. Nous avons des préoccupations concernant la qualité de l'air dans les écoles auxquelles il faut répondre. Nous avons des déficits d'entretien qui s'accumulent en ce qui concerne les routes, les ponts et les bâtiments et qui se traduiront par un gonflement de l'excédent enregistré par le gouvernement actuel. Il y a des questions auxquelles il faut répondre.

Ma prochaine question est donc encore plus simple : Que cherchez-vous à cacher?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Il n'y a absolument rien à cacher. La question n'est-elle pas ridicule?

Je suggérerais au député d'en face que nous fixions un moment propice pour nous rencontrer, comme je l'ai fait avec d'autres parlementaires de son parti que je rencontrerai cet après-midi. J'ai également rencontré les gens du Parti vert. Je suis disponible en tout temps. Tenons une réunion, et le député d'en face pourra poser ses questions. Merci.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : La réunion que j'aimerais avoir, Monsieur le président, c'est une réunion où je m'assois avec le ministre et son personnel et où le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ministre m'assure, en présence de membres son personnel, que, lorsque je leur envoie un courriel, je recevrai une réponse.

Voilà ce que je veux. Si le ministre veut me rencontrer, eh bien, voilà ce je demande. Le ministre s'assoira-t-il avec moi et son personnel et m'assurera-t-il, en présence de membres de son personnel, que, lorsque j'envoie un courriel à un fonctionnaire de son ministère, je recevrai une réponse?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face compose difficilement avec le processus. Je comprends cela. Le député n'a qu'à prendre son téléphone et à m'appeler, voilà tout ce que je saurais ajouter. Organisons une réunion.

[Original]

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Pour la troisième journée consécutive, Monsieur le président, on essaie d'obtenir des réponses de la part du ministre responsable d'Opportunités NB concernant les petits réacteurs modulaires. Le ministre peut-il nous confirmer, Monsieur le président, si le montant de 20 millions de dollars promis par la province a bien été entièrement déboursé? Les critères ont-ils été respectés? Les demandes pour des investissements privés ont-elles été complètement satisfaites? Il s'agit de trois petites questions ; cela fait trois jours que l'on passe à poser les mêmes questions, alors j'espère que, cette fois, Monsieur le président, on obtiendra des réponses.

[Traduction]

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, nous avons entendu la même question à maintes et maintes reprises, et la réponse est toujours la même. Le tout n'a absolument rien à voir avec notre ministère. Je vais prendre note de la question, et, lorsque le ministre sera de retour au pays, nous obtiendrons une réponse pour le député.

[Original]

OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. C'est tout de même ironique, parce que le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, normalement assis devant le ministre qui vient de prendre la parole, comme ce dernier l'a mentionné, nous a clairement dit, dans le cadre d'une réunion du Comité permanent de la politique économique, que ce n'était pas à lui de répondre à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

cette question, mais plutôt au ministre responsable d'Opportunités NB. On dirait que l'on joue au yoyo et que l'on ne sait pas, du côté du gouvernement, qui est responsable des dossiers.

Mais, bon, on va revenir à la question portant sur le montant de 20 millions. Monsieur le président, dans le budget principal d'Opportunités Nouveau-Brunswick, il y a un montant de financement s'élevant à près de 50 millions. On voit qu'il y a un montant de 20 millions destiné aux petits réacteurs nucléaires et qu'il y a aussi eu un prêt de 30 millions accordé par le gouvernement à l'hôtel Fairmont Algonquin. Donc, 20 millions plus 30 millions font 50 millions. C'est le montant total figurant au budget. Le ministre peut-il confirmer que la totalité de l'argent a déjà été affectée à l'heure actuelle? Que reste-t-il pour financer d'autres projets au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de la question. Je veux parler un peu du dossier des PRM, car j'étais là dès le début et j'étais présent quand le gouvernement libéral précédent a investi dans Moltex et ARC. Nous avons agi dans le même sens, car nous croyons que nous devons être de la partie, comme le croyaient les Libéraux. Nous devons être un joueur sur l'échiquier nucléaire, car il s'agit de la seule véritable source potentielle d'énergie non émettrice de carbone pour répondre aux futurs besoins énergétiques. Nous avons investi et continuons d'investir dans le même sens.

Effectivement, des critères sont élaborés à chaque essai. Les séries d'essais se poursuivent. Monsieur le président, nous pouvons indiquer où nous en sommes aujourd'hui en ce qui concerne les deux technologies. Toutefois, une opinion prévaut quant à la façon d'obtenir la technologie qui convient au Canada, car, au bout du compte, il faut une approche pancanadienne dans le cadre de laquelle notre province collabore avec l'Ontario pour déterminer la technologie qu'il nous faut. Au bout du compte, comme c'était le cas il y a des années au sujet de CANDU, le gouvernement fédéral dira : Bon, voici la réponse du Canada en matière nucléaire. Voilà notre stratégie, et nous pouvons présenter un rapport sur la situation à cet égard.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Imaginez, Monsieur le président, que, malgré les interventions du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, du ministre responsable d'Opportunités NB et du premier ministre, on n'a pas encore de réponse aux questions très simples que l'on pose depuis trois jours. C'est de toute évidence la situation avec ce gouvernement.

Je suis content que le premier ministre se soit levé, Monsieur le président, parce que j'ai parlé du prêt de 30 millions accordé à l'hôtel Fairmont Algonquin cette année. On se

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

souviendra du prêt de 21 millions que le premier ministre avait accordé à l'hôtel Fairmont Algonquin en 2012, alors qu'il était ministre des Finances. Donc, en 2012, il était question d'un prêt de 21 millions accordé par le ministre des Finances, qui est le premier ministre aujourd'hui. Aujourd'hui, le premier ministre accorde un autre prêt de 30 millions à l'hôtel Fairmont Algonquin.

La question sera simple, Monsieur le président. Le prêt de 30 millions a-t-il servi à rembourser le prêt de 21 millions? Sinon, que veulent dire ces chiffres concrètement pour le Nouveau-Brunswick? Ces montants ont-ils été complètement remboursés? De quelle façon va-t-on s'assurer, à l'avenir, que ces montants sont investis adéquatement?

[Traduction]

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je dirais au député d'en face que le dossier de l'hôtel Algonquin continue d'avancer.

Le changement de propriétaire s'est produit au cours de la dernière année, je crois. La somme d'argent est la même, et l'endettement envers la province se poursuit, sauf qu'il y a de nouveaux propriétaires. Les nouveaux propriétaires sont de la plus grande compagnie du Canada dans le secteur du tourisme d'accueil. L'hôtel Algonquin est entre de nouvelles mains. De nouvelles possibilités de développement se présentent dans la région et touchent le terrain de golf et les infrastructures autour de l'hôtel Algonquin. Nous sommes très, très satisfaits des possibilités que la nouvelle société créera dans la région concernée de la province. Merci beaucoup.

[Original]

PONTS

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Vous souvenez-vous, Monsieur le premier ministre, que, le 12 septembre 2020, vous êtes venu dans ma circonscription annoncer aux personnes présentes qu'un nouveau pont ne serait pas construit à Shippagan? À la suite du dépôt du budget de capital par le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, hier, avez-vous toujours la ferme intention de répondre aux gens de ma circonscription en leur disant qu'un nouveau pont ne sera pas construit pour faire le lien entre Lamèque et Shippagan?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Il s'agit en effet d'un pont connu — d'un pont historique, en fait. On ne fabrique plus de ponts levants du genre ; il s'agit donc d'un site assez impressionnant quand on se rend là-bas. Le pont fonctionne très bien.

Questions orales

Je crois comprendre qu'il a un taux de fiabilité d'environ 98 % ou plus. Autrement dit, le pont dessert bien la région. Nous y avons consacré environ 10 millions de dollars.

La réponse au député et à la circonscription... Ce n'est pas la première fois que la question fait l'objet de discussions. Je pourrais parler de notre ancien collègue à cet égard. Monsieur le président, la décision était fondée sur l'examen technique du pont, sur les conditions requises et sur le moment où il faudra le remplacer. Un pont est un pont tant qu'il continue d'être un pont et que les gens l'utilisent. Ce pont fonctionne très bien. L'examen technique confirmera le moment où il faudra le remplacer.

J'assure aux gens de la circonscription du député d'en face que le pont sera remplacé quand cela sera nécessaire, mais qu'il ne s'agira pas d'une décision politique. La décision sera fondée sur la réalité ainsi que sur l'état et la capacité du pont, à savoir quand il ne pourra plus servir de lien stratégique entre l'île Lamèque et l'île Miscou ou en faire partie, Monsieur le président. Merci beaucoup.

[Original]

SUPPLÉMENT DE REVENU

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, l'annonce par la ministre du Développement social d'un supplément de revenu de 200 \$ à compter de février suscite beaucoup d'insécurité chez les bénéficiaires d'aide sociale. Plus particulièrement, ils se demandent si ce supplément disparaîtra dans le prochain budget, le 1^{er} avril, parce que le fait de décrire le revenu supplémentaire comme un supplément le fait paraître temporaire. Le supplément de revenu de 200 \$ pour les bénéficiaires d'aide sociale sera-t-il converti en une augmentation de 200 \$ des taux d'aide sociale dans le prochain budget, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je comprends que la terminologie relative au supplément peut être un peu préoccupante pour certaines personnes du Nouveau-Brunswick qui en dépendent pour assurer leur subsistance. Il s'agit d'un supplément permanent de 200 \$. Nous avons prévu la mesure et créé le supplément en raison de l'échéancier et afin de pouvoir le verser aux gens du Nouveau-Brunswick aussi rapidement que possible. Lorsqu'il sera indiqué de l'inclure à l'ensemble du programme d'aide sociale, nous le ferons.

Dans l'avenir, nous maintiendrons le supplément pour les ménages, car nous pouvons ainsi fournir le tout aux gens du Nouveau-Brunswick dans un délai de deux ou trois mois, ce qui se fera à partir de février. Je suis contente que cela fasse dorénavant partie du programme

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

permanent pour nos clients de l'aide sociale. Nous incluons le tout dans le programme global en temps opportun. Merci, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, je suis reconnaissant à la ministre d'avoir apporté des éclaircissements. Si nous disposions d'un revenu de subsistance garanti au Nouveau-Brunswick, nous pourrions virtuellement éliminer l'extrême pauvreté dans la province. L'instauration d'un revenu de subsistance garanti entraînerait une diminution du taux de pauvreté, une amélioration de la santé physique et mentale et la réduction des coûts liés à la santé. Les taux de criminalité diminueraient, la violence familiale diminuerait et le taux d'achèvement des études secondaires augmenteraient.

Les conseils municipaux de Saint John, de Moncton, de Fredericton, de Bathurst et d'Edmundston ont tous adopté des résolutions à l'appui d'un revenu de subsistance garanti et ont exhorté les gouvernements provincial et fédéral à travailler ensemble pour en instaurer un. Ma question s'adresse à la ministre du Développement social. La ministre a-t-elle communiqué avec le gouvernement fédéral en vue de commencer le travail visant l'établissement d'un revenu de subsistance garanti au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Notre gouvernement a entrepris un travail considérable au sujet de nos programmes d'aide sociale et d'autres programmes qui sont en place pour les personnes vulnérables au Nouveau-Brunswick. Nous avons indexé l'aide sociale en fonction du coût de la vie pour qu'il y ait un rajustement chaque année en avril. Nous avons augmenté les taux. Nous avons ajouté un supplément de 200 \$, car, des besoins et une forte inflation se font actuellement sentir au Nouveau-Brunswick. Nous continuons d'examiner tous nos programmes pour ce qui est d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à composer avec le coût de la vie, nos programmes d'aide sociale, les besoins de nos clients de l'aide sociale et nos programmes — comme j'aimerais particulièrement le préciser aujourd'hui — relatifs aux enfants et aux jeunes pris en charge. Monsieur le président, il s'agit d'éléments que notre équipe examine continuellement parce que cela nous tient à coeur.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, un rapport détaillé sur l'établissement d'un revenu de subsistance garanti à l'Île-du-Prince-Édouard a été publié la semaine dernière. Le rapport indique que, si une telle mesure était prise, 65 % moins d'enfants vivraient dans la pauvreté, 90 % des personnes qui vivent seules et dans la pauvreté échapperaient à celle-ci, et la pauvreté chez les personnes ayant une incapacité serait virtuellement éliminée. Un revenu de subsistance garanti au Nouveau-Brunswick changerait la donne. Il permettrait non seulement d'aider les gens qui vivent dans la pauvreté, mais aussi d'éradiquer l'extrême pauvreté.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le bilan de la pauvreté dressé cette année par Banques alimentaires Canada attribue au Nouveau-Brunswick la note globale de D- et la note de F pour ce qui est de la défavorisation matérielle, car 17 % des personnes du Nouveau-Brunswick ont un niveau de vie gravement inadéquat. Monsieur le président, les villes de Bathurst, d'Edmundston, de Fredericton, de Moncton et de Saint John ont toutes adopté des résolutions exhortant la ministre du Développement social à entreprendre les travaux visant à instaurer un revenu de subsistance garanti pour les gens du Nouveau-Brunswick. Quand agira-t-elle?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais renvoyer la balle au député d'en face. Quand agissons-nous? Nous agissons depuis que nous sommes au pouvoir. Nous opérons des changements les uns après les autres à mesure que l'équipe du ministère du Développement social et nous, en tant qu'équipe, nous penchons sur l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick et sur les besoins de ces derniers. Nous faisons sans cesse des changements et nous continuerons d'en faire à mesure que nous comprendrons mieux les besoins des gens du Nouveau-Brunswick et ceux de nos clients.

J'aimerais aussi ajouter qu'une certaine confusion a entouré le supplément de 200 \$. Des préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité que les personnes qui touchent des prestations d'invalidité ne reçoivent pas ce supplément de 200 \$. J'aimerais remettre les pendules à l'heure, Monsieur le président. Toutes les personnes, y compris celles qui touchent des prestations d'invalidité, recevront le supplément de 200 \$ par mois.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. En parlant de prise de mesures depuis que le gouvernement est au pouvoir... Je dirais au ministre des Finances que le site de l'usine de Smurfit-Stone est toujours un site orphelin, alors que décembre est de nouveau à nos portes. Le vérificateur général a déjà dit, essentiellement, que la responsabilité du site retomberait sur la province ; nous en avons donc la responsabilité. Je sais que le ministre dira qu'il négocie avec la ville, et c'est formidable. Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi le ministre ne voudrait pas prendre possession du bien tout de suite. Prenez-en possession, facilitez les négociations, commencez l'assainissement et commencez à abattre du travail. Nous parlons de la situation depuis trois ans. Pourquoi ne pas passer à l'acte cette année? Le moment est venu.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je remercie beaucoup le député d'en face de la question. Le député doit connaître de nombreuses personnes qui siègent au conseil municipal là-bas et il doit vraiment être plus au courant que moi de ce qui se passe au niveau municipal. Notre gouvernement continue de travailler au dossier avec la ville de Bathurst. Je m'attends donc à en apprendre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'avantage prochainement au sujet du plan de développement proposé par la ville. En ce moment, nous attendons de recevoir des renseignements de la ville.

Les travaux visant à terminer une évaluation environnementale du site et un plan d'assainissement ont pris fin au printemps ; nous sommes donc sur la bonne voie. Le tout se concrétise une étape à la fois, comme le sait le député. Nous attendons maintenant que la ville présente un plan.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Je souligne, à titre de simple rappel, que le problème ne relève pas de la ville.

J'ai une question pour le ministre de la Sécurité publique. Essentiellement, l'ancien propriétaire du site de l'usine a enlevé toute la clôture pour la vendre en tant que métal. Le site contient des zones d'affaissement, des zones dangereuses et des zones contaminées.

Or, on nous signale de nombreux cas où des personnes sans-abri et des consommateurs de drogue utilisent le vieux bâtiment administratif de l'usine, et des gens allument des feux. Nous recevons régulièrement des appels lorsque des policiers interviennent et pourchassent ces gens. Le ministre trouvera-t-il une façon de procéder ou a-t-il les fonds nécessaires dans son budget pour assurer la sécurité du site cette année?

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Monsieur le président, merci de la question. Je peux vous dire que, au sujet de ce dont je crois que le député parle — des actes d'intrusion —, par pure coïncidence, nous avons déposé un projet de loi concernant les actes d'intrusion que nous avons étudié en comité. Le projet de loi permettra de renforcer la loi pour que les agents d'application de la loi puissent faire leur travail lorsque des gens s'introduisent sans permission sur des terrains privés.

Pour ce qui est de l'usine en question, je tiens à vous dire que nous prendrons note de la question et travaillerons avec les autorités locales et la GRC pour que les problèmes mentionnés soient réglés. Toutefois, la question renvoie à l'application de la loi et aux mesures législatives permettant aux agents d'application de la loi de faire leur travail.

Pendant que j'ai l'attention du député, j'aimerais aussi mentionner, en ce qui concerne le problème lié aux drogues, que, parce que notre ministère a fait passer, rien qu'au cours de la dernière année, de 6 à 41 le nombre d'agents chargés d'accroître la sécurité des communautés, nous avons démantelé et fermé 110 repaires de vente de drogue dans la province. Nous nous efforçons de régler le problème ici, chez nous. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé. Je crois que la ministre responsable des Aînés a une réponse à une question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

FOYERS DE SOINS

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Monsieur le président, j'ai des renseignements qui m'ont été demandés hier. J'aimerais les communiquer maintenant, si possible.

En date d'hier, 931 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente des foyers de soins. Environ 436 d'entre elles se trouvent dans un hôpital et attendent d'obtenir une place dans un foyer de soins. En réponse à la question de savoir pourquoi je n'ai pas rencontré une certaine personne, je précise que j'ai bien rencontré Norma Dubé et Marc Angers, de l'AFANB, le 21 septembre. L'homme dont le député d'en face a parlé était inscrit sur la liste d'invitations, mais il n'a pas assisté à la réunion. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Avez-vous une question complémentaire?

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Tout d'abord, j'ai parlé hier à l'homme en question, qui s'appelle Marcel. Il n'a pas donné une telle version. Voilà tout ce que je vais dire. Elle a dit ce qu'elle a dit. Il a dit ce qu'il a dit.

Eh bien, concernant les personnes inscrites sur la liste d'attente, elles sont au nombre de 931. D'accord. Nous avons parlé de la question hier. Il y a un manque de personnel. Des gens attendent, de bonne foi, les résultats des négociations avec le gouvernement pour que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions, qu'ils n'aient pas à changer d'emploi et qu'ils n'aient pas à se trouver un deuxième emploi.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Monsieur le député, voudriez-vous bien adresser vos observations à la présidence et poser une question, si vous en avez une?

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Oui, Monsieur. Je suis désolé.

(Exclamations.)

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Je suis trop jeune. D'accord, monsieur.

Des gens quittent les professions en question parce qu'ils n'ont pas de bons salaires. Comme je l'ai dit, j'ai parlé à une femme de Saint John qui travaille depuis 35 ans et qui reçoit 9 \$ de plus l'heure. Quand prendrez-vous des mesures pour aider de telles personnes? Merci beaucoup.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Si vous connaissez une personne qui traverse des difficultés, veuillez l'aiguiller directement vers moi afin que je puisse communiquer avec elle pour tenter de trouver une solution.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Comme le sait le député d'en face, nous menons actuellement des négociations actives avec les foyers de soins. Je ne ferai pas d'observations à cet égard. Merci, Monsieur le président.

